Août 2014 - Snes Bretagne n°112

Prix : 0.60 euros

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

BRETAGNE

La rentrée dans les établissements

Selon les prévisions académiques, 2 172 élèves supplémentaires seront présents dans les classes. Mais ce solde sera probablement bien plus élevé car la tendance nettement à la hausse ne se dément pas : à la rentrée 2013 déjà, 1 962 élèves supplémentaires étaient attendus en prévision pour 2 633 réellement présents. Le dynamisme démographique de l'académie profite essentiellement au réseau public. Le second degré privé n'a d'ailleurs pas atteint en 2013 ses prévisions d'effectifs (+ 459 élèves y sont attendus pour 2014). Pour autant, cette hausse ininterrompue des effectifs dans le public depuis 2008 (+ 12 000 élèves) se fait avec peu de moyens nouveaux (+ 100 emplois à la rentrée soit un cumul de -30 emplois depuis 2008). Des actions seront à mener localement pour obtenir les financements nécessaires à tous les enseignements obligatoires ou optionnels, avec de nouveaux groupes s'il le faut, avec des heures-postes en lieu et place d'heures supplémentaires, déjà trop utilisées. Ce sont aussi à la clé des compléments de service, des affectations de TZR ou des recrutements de non-titulaires qu'il est possible d'améliorer tout au long de la période de rentrée jusque fin septembre. Informez le SNES-FSU qui soutiendra toutes les mobilisations.

800 collègues stagiaires font leur rentrée à nos côtés. Outre la crise de recrutement qui s'aggrave dans de nombreuses disciplines (maths, lettres, allemand...) et laisse des places vacantes, le Ministère a validé tardivement le calibrage pour l'académie. Sur les 509 stagiaires temps complet attendus, seuls 400 ont été affectés. En revanche, sur les 300 stagiaires mi-temps attendus, 400 ont été nommés. Après le 14 juillet, de nombreux supports ont donc été modifiés. Au 18 juillet, après avoir abandonné certains berceaux pour en identifier de nouveaux, le rectorat avait affecté l'ensemble des stagiaires, contraints pour certains de faire leurs vœux en deux jours ! Jusqu'au 22 juillet, le SNES-FSU a épaulé et informé de très nombreux stagiaires. Restons vigilants car beaucoup n'étaient pas initialement prévus dans les établissements et pourraient découvrir dans leur service des heures supplémentaires, des compléments de services contestables ou des classes à examen : réagissons au plus vite et collectivement. Alertez les militants du SNES-FSU : nous interviendrons immédiatement.

GLP

Édito : Faisons-nous entendre !

Les choix économiques du gouvernement ont été réaffirmés avec force malgré des indicateurs qui tous n'ont cessé de se dégrader au long de l'été. Des alternatives à l'austérité budgétaire existent pourtant, une autre répartition des richesses est possible. Par exemple, augmenter de 1% le point d'indice des fonctionnaires représenterait 1,8 milliard d'euros alors que 41 milliards sont distribués aux entreprises sans aucune contrepartie...

Pour donner des perspectives à la jeunesse, le pari de l'éducation, de la formation et de l'accès de tous aux qualifications est plus que jamais le combat qu'entend mener le SNES avec la FSU. Cela passe notamment par un réseau dense d'établissements publics, gratuits et laïcs, à proximité des populations. Le recrutement des étudiants, et particulièrement ceux les plus précaires, vers nos métiers doit être facilité : des pré-recrutements et des mesures pour les ASEN qui le souhaitent sont nécessaires.

Les consultations sur le nouveau socle, la réflexion autour de l'évaluation des élèves et les élections professionnelles du 4 décembre seront autant d'opportunités pour revendiquer considération et ambition pour nos élèves, revalorisation pour nos métiers et pour nos salaires et des moyens pour tous les services publics.

Une excellente rentrée à tous,

Gwénaël LE PAIH
20 août 2014

Pré-rentrée en septembre et sans rattrapage

Le BO du 10 juillet acte la pré-rentrée au lundi 1er septembre, **sans aucune contrepartie de rattrapage ultérieur**. Cet arbitrage du Ministre est intervenu après de nombreuses actions et interventions du SNES qui a tout mis en œuvre pour éviter cet allongement injustifié du temps de travail quand les rémunérations n'augmentent pas.
Rappelons toutefois que depuis plusieurs années, le calendrier ministériel prévoit 2 jours de pré-rentrée dont l'une est "dégagée avant la Toussaint, en dehors des heures de cours, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de pré-rentrée". L'organisation d'une seconde journée de pré-rentrée est donc possible d'ici au 18 octobre mais cette disposition est souvent restée lettre morte au fil du temps. Il n'y a donc aucune raison de la réactiver cette année.

Aucun rattrapage n'est dû pour les congés à la Toussaint. La contestable journée de solidarité (lundi de Pentecôte), en dehors de la présence d'élèves, peut être l'occasion d'intégrer des activités rarement prises en compte (portes ouvertes, forum des métiers...). Seul le vendredi de l'Ascension est rattrapé devant les élèves.

Si vous constatez des abus manifestes, alertez votre section départementale ou la section académique du SNES.

GLP

Stagiaires / tuteurs

Rémunération des stagiaires et indemnités des tuteurs-tutrices en baisse, décharge et formation insuffisantes voire inexistantes : tous les personnels impliqués dans la réforme tant attendue de la formation des maîtres vont subir le manque de moyens !

400 stagiaires de la session exceptionnelle enseignent dans notre académie en cette rentrée et 400 de la session rénovée ; 49 des concours réservés, 38 des concours internes et 6 au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Les situations sont différentes mais toutes insatisfaisantes, et insupportables quand il s'agit de placer les stagiaires à temps complet sans réelle formation (lauréats de la session exceptionnelle 2014) ou de baisser leur rémunération de 14% sur l'année (lauréats des concours rénovés 2014, dits de droit commun).

Dans la mesure du possible et selon les disciplines, le Ministère recommande 2 niveaux maximum d'enseignement (pour limiter les préparations de cours). De même, il déconseille de confier aux stagiaires l'intégralité de leur service en SEGPA ou des classes à examen et précise que les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer d'heures supplémentaires. En toute logique, l'emploi du temps devrait aussi être compatible avec celui du tuteur. Les frais d'inscription à l'ÉSPÉ sont pris en charge par l'État.

Christine Ouvrard

Fonctionnaires stagiaires

	Stagiaires	Formation
Stagiaires à temps complet	Lauréats de la session exceptionnelle 2014 (dite 2013-2)	Formation organisée par le rectorat (SAFOR) ciblée sur les lauréats n'ayant pas bénéficié d'un contrat en 2013-2014 et ceux qui ayant bénéficié d'un contrat ont connu au cours de l'année des difficultés avérées
	Lauréats de la session 2014 de droit commun déjà titulaires d'un M2 ou dispensés de la détention d'un M2, ou lauréats d'un concours ne justifiant pas la détention d'un master et justifiant d'une expérience significative d'enseignement ou d'éducation	Parcours de formation adapté en ÉSPÉ
	Lauréats de la session 2014 de droit commun justifiant déjà d'un titre les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation et lauréats appartenant déjà à un corps enseignant	Parcours de formation adapté en ÉSPÉ
	Lauréats de la session 2014 des recrutements réservés	Parcours de formation adapté mis en oeuvre conjointement par le SAFOR et par l'ÉSPÉ
	Lauréats de sessions précédentes en situation de prolongation de stage (décharge de 3 heures pour les enseignants et de 6 heures pour les CPE et les documentalistes)	Parcours de formation adapté en ÉSPÉ
	Listes d'aptitude	Formation organisée par le rectorat (SAFOR)
Stagiaires à mi-temps	Lauréats de la session 2014 de droit commun inscrits en M1 en 2013-2014	Inscription en M2 MEEF et suivi de la scolarité à l'ÉSPÉ de Bretagne pour les certifiés et les agrégés ; à l'ÉSPÉ des Pays de la Loire pour les PLP
	Lauréats de la session 2014 de droit commun déjà titulaires d'un M2 ou dispensés de la détention d'un M2, ou lauréats d'un concours ne justifiant pas la détention d'un master et ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement ou d'éducation	Parcours de formation adapté en ÉSPÉ (ÉSPÉ de Bretagne pour les certifiés et les agrégés ; ÉSPÉ des Pays de la Loire pour les PLP)
	Lauréats de sessions précédentes en situation de report ou de renouvellement de stage	Parcours de formation adapté en ÉSPÉ

Étudiants reçus-collés

Le nouveau dispositif de recrutement place les CAPES/CAPET/CPE en fin de M1, et l'année de stage en M2. Certains étudiants se retrouvent ainsi reçus aux M1 MEEF mais collés aux concours. Ils peuvent donc repasser les concours en M2 et seront accueillis en stage non rémunéré durant l'année scolaire 2014-2015 (obligatoire pour valider le M2), en pratique accompagnée, sur le service du tuteur, 4h par semaine pendant 20 semaines. Cela nécessite un grand nombre de collègues volontaires pour accueillir ces étudiants dont nous ignorons encore actuellement le nombre.

La FSU et l'UNEF ont lancé une pétition pour obtenir des améliorations à la fois pour les étudiants collés aux concours mais aussi pour les futurs stagiaires. Nous vous invitons à la signer massivement : **petitions.fsu.fr/?p=5**

Tuteurs

Tous les stagiaires auront un « tuteur de terrain », c'est-à-dire en établissement. Proposés par les IPR, ces tuteurs doivent être volontaires. Ils devraient être formés à leur mission (1 jour à la rentrée, 1 au second trimestre) par les IPR.
Une mission s'ajoute au cahier des charges des tuteurs des lauréats des concours rénovés 2014 (inscrits en M2 MEEF) : ils « participeront au suivi du mémoire et de la soutenance, en association avec un tuteur universitaire afin d'assurer la cohérence entre terrain et formation théorique ».

Pour rappel, les tuteurs d'EAP ont une indemnité de 300 €/an. Ceux qui reçoivent des étudiants en stage d'observation ou de pratique accompagnée 100 €/étudiant (les étudiants reçus-collés par exemple).

Indemnité tuteur : une première avancée au CTM du 9 juillet
Le ministère renonce finalement à fixer deux taux différents pour les deux catégories de stagiaire au profit d' un taux unique de 1250€ par an (fortement réduit néanmoins par rapport au taux antérieur).

Les CPE ... aussi !

Grâce notamment à nos interventions, quelques stagiaires CPE seront affectés en surnombre à la rentrée 2014. Il faut aller plus loin. Les stagiaires devraient tous être affectés, en surnombre, dans des établissements avec un tuteur volontaire et formé ! Cela permettrait d'offrir de meilleures conditions d'entrée dans le métier et améliorerait de surcroît le mouvement, pour les titulaires.

Pierre-Yves Moré

A signer massivement !

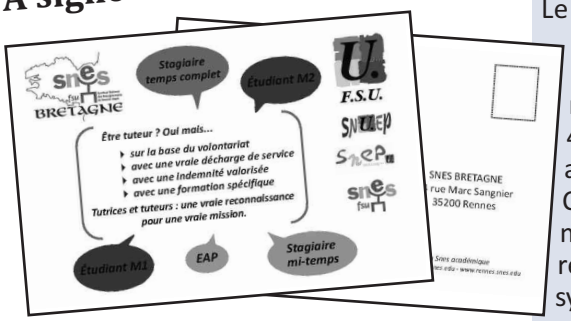

Et sur internet :

www.snes.edu/Pour-une-reforme-ambitieuse-de-la.html

Nos analyses et nos propositions

Les conditions d'ouverture des ÉSPÉ et la mise en place de la nouvelle réforme placent, dans toutes les académies, les étudiants, les stagiaires, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation, égale sur tout le territoire, et de sa lisibilité pour les étudiants. Étudiants, stagiaires, formateurs de terrain et en ÉSPÉ payent au prix fort une réforme qui n'a pas les moyens des ambitions affichées. La situation ne peut rester en l'état. De réelles améliorations sont nécessaires :

- Une formation en alternance à l'ÉSPÉ pour tous les stagiaires limitée à un tiers-temps devant élèves.
- Le rétablissement des aides spécifiques aux étudiants préparant les concours de l'enseignement et de l'éducation, pour garantir la présence et la réussite d'un maximum de candidats et la mise en place de pré-recrutements.
- Un tutorat de qualité pour les stagiaires par des tuteurs formés sans baisse de leur rémunération.
- Une formation réellement améliorée afin de faire réussir tous les élèves, des garanties budgétaires et l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur un cadrage national de la formation afin de garantir l'égalité sur tout le territoire et de répondre aux besoins des étudiants, stagiaires et formateurs.

Frédérique Lalys

Élections professionnelles en décembre

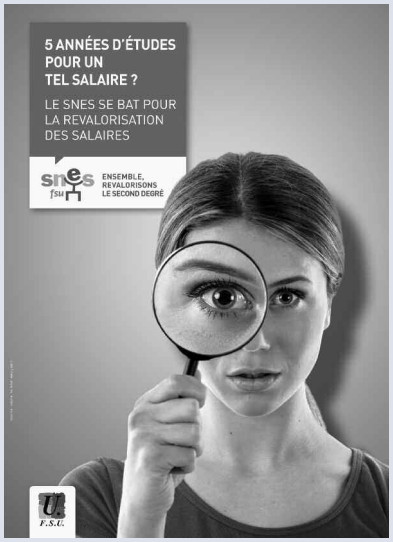

Le 4 décembre, tous les personnels titulaires, stagiaires ou non-titulaires voteront pour désigner leurs représentants syndicaux élus pour 4 ans dans les instances paritaires académiques et nationales (CAPA, CT, ...). Ce scrutin est bien évidemment déterminant car il mesure la représentativité des organisations syndicales et permet ainsi de dégager les attentes et revendications de nos professions.

Voter pour le SNES et la FSU, c'est exprimer clairement son adhésion à un syndicalisme de transformation sociale qui lutte pour une école plus juste et plus respectueuse de ses personnels.

Les envois de messages électroniques risquent de se multiplier sur les boîtes professionnelles, quelques syndicats sans adhérents ni militants connus sur le terrain les utilisent déjà abusivement. Le SNES-FSU a fait le choix de se limiter à quelques méls ciblés, dans le cadre précis de la campagne officielle.

Si la procédure de vote reste électronique, l'organisation du vote connaîtra des améliorations sensibles que nous détaillerons prochainement. Pour autant, c'est bien avec l'engagement de toute la profession à participer au scrutin qu'il sera possible de maintenir et faire progresser la place du SNES-FSU dans le second degré.

GLP

Rentrée 2015 : seulement 12 CIO ?

Pour la rentrée scolaire 2015, le ministère souhaite que la carte nationale des Centres d'Information et d'Orientation soit redéfinie. Lors du Groupe de travail académique du 1er Juillet auquel le SNES-FSU participait, le rectorat a fait connaître son projet de réorganisation de la carte des CIO : seuls 12 CIO sur 22 seraient conservés. Le secrétaire général a annoncé la recherche de financements pour maintenir le maillage actuel.

Les CIO de Lannion, Dinan et Loudéac pour les Côtes d'Armor, les CIO d'Auray et Ploermel pour le Morbihan, le CIO de Fougères pour l'Ille et Vilaine, les CIO de Morlaix, Landerneau, Quimperlé et l'antenne de Concarneau pour le Finistère seraient fermés à la rentrée 2015 !!!

Le secrétaire général nous a présenté ce redécoupage comme étant le « meilleur projet que l'administration puisse offrir » compte tenu des crédits de fonctionnement autorisés par l'État.
Ce projet de « restructuration », s'il était mis en œuvre, reviendrait à amputer le service public d'orientation de l'académie de Rennes de la moitié de ses CIO au nom d'économies pour le moins discutables. Nous avons dénoncé ce pilotage budgétaire qui se substitue au pilotage par les missions dévolues à l'orientation scolaire et avons pointé toutes les dégradations prévisibles tant pour le service public que pour les personnels.

Quelles solutions ? Attention aux fausses bonnes idées !

Le recteur souhaite engager des discussions avec les communes, communautés de communes, conseils généraux et le conseil régional de Bretagne pour construire de nouveaux partenariats et aller au-delà du financement des 12 CIO. Mais des financements croisés vont entraîner des contreparties qui nous détourneraient de nos missions et affaibliraient le rôle et la disponibilité des personnels auprès des jeunes et des élèves (par exemple impliquer les personnels dans la prise en charge du Conseil en Évolution Professionnelle pour les demandeurs d'emploi et les salariés…). Cela provoquerait pour les personnels des conflits de priorité entre des missions légitimement renforcées au sein de l'institution scolaire et de nouvelles tâches, de nouveaux lieux de travail et modes d'organisation qu'on leur imposerait au motif qu'il faudrait « sauver » les CIO.

Nous devons tout mettre en œuvre, les uns et les autres, pour que le maillage actuel des Centres d'Information et d'Orientation soit maintenu. Les démarches engagées auprès des élus locaux doivent se poursuivre : continuons à diffuser la plaquette SNES-FSU sur les CIO qui est très bien reçue. Après les rendez-vous du mois de juin, de nombreux rendez-vous sont d'ores et déjà pris pour la rentrée.

Claudine Renault

Réforme territoriale : les territoires dans le brouillard ?

Sans cesse reporté et remis sur le métier, le projet de « décentralisation » du gouvernement ne semble toujours pas arrivé au bout de ses péripéties. Après le feuilleton de l'été sur la carte des régions, difficile de s'y retrouver dans la « nouvelle organisation territoriale de la république » (NOTR).
En matière éducative ce qu'on peut retenir, c'est un changement majeur pour les collèges : à la rentrée 2017, leur gestion et celle de leurs personnels TOS passerait des départements aux régions, ainsi que les compétences en matière de transport et de carte scolaire. Des responsabilités nouvelles et très lourdes pour les régions qui posent de nombreuses questions ; notamment celle de l'éloignement accru des lieux de décision par rapport aux établissements et aux personnels. Ce changement d'échelon de décision permettra-t-il en retour de mieux répondre aux besoins en matière d'équipement, d'entretien, et surtout de construction de collèges publics en Bretagne? La lenteur avec laquelle la région aborde pour le moment le dossier de la construction des lycées publics ne permet pas de l'affirmer.
Mais les conséquences les plus lourdes en matière éducative pourraient venir du renforcement du rôle des régions en matière de développement économique. Disposant également, du fait de la Loi d'orientation pour l'Ecole de juillet 2013, du pilotage de l'ensemble de l'offre de formation professionnelle initiale ainsi que d'un rôle accru dans l'élaboration de la carte des formations du second degré, les régions pourraient vouloir peser plus fortement pour mettre la formation des jeunes en adéquation avec les besoins économiques locaux.
La région Bretagne semble en tous cas s'y préparer. Dès le mois de juin elle a détaillé dans un document les modalités de mise en œuvre de ses nouvelles compétences, annonçant pour fin 2014 ses « grandes orientations » en matière de carte des formations « pour répondre aux besoins en compétences des filières stratégiques bretonnes ». Elle y expose au passage sa conception de la place des formations de l'enseignement public, technologiques et professionnelles aux côtés des autres « dispositifs et réseaux de formation »… Une approche que la région espère partager avec le rectorat dans une « logique de co-construction », mais sans qu'aucun espace de concertation n'ait été prévu à ce niveau avec les représentants des personnels.

La réforme territoriale est surtout présentée aujourd'hui comme la panacée pour réduire la dépense publique. Elle n'a en fait jamais varié dans sa conception des territoires en termes de « compétitivité économique » pilotés par des exécutifs aux pouvoirs renforcés. On est bien loin des citoyens et des territoires réels, où ils vivent au quotidien avec leurs aspirations. C'est ce réel qu'il nous faudra réussir à faire entendre !

Jean-Marc Cléry
Jean-Luc le Guellec

Conseil École-Collège : ne rien se laisser imposer

La rentrée voit la généralisation du conseil école-collège (décret 2013-683 du 24/07/13) dont la mise en place est désormais obligatoire. Cette nouvelle instance, composée à part égale de représentants du collège et des écoles de son secteur de recrutement, doit se réunir « au moins deux fois par an » sous la présidence du chef d'établissement et de l'IEN de circonscription. Elle a pour mission de « mener des actions pédagogiques à tout niveau sur l'ensemble des cycles », c'est-à-dire au-delà de l'habituelle liaison CM2-6ème, désormais intégrée au Cycle 3 de l'école élémentaire.

Pour le SNES, si le dialogue entre enseignants du 1er et du 2nd degré est essentiel, il n'était pas forcément utile d'ajouter une nouvelle structure et de nouvelles réunions à celles déjà existantes. Dans tous les cas, le Conseil Ecole-Collège ne peut pas imposer des projets pédagogiques ou des échanges de service sans l'accord des enseignants, il doit être un lieu d'échange et de débats utiles pour la réussite de tous les élèves, au-delà des discussions stériles sur la mise en œuvre du socle commun. Les membres du CEC sont désignés par le CE via le Conseil pédagogique (les enseignants y désigneront désormais leurs représentants) et son « programme d'action » est soumis à l'accord du conseil d'administration et du conseil d'école, le « bilan des réalisations » doit également y être présenté. N'hésitez pas à nous tenir informés de la manière dont les choses se passent dans votre établissement et alertez nous en cas de dérive.

Matthieu Mahéo

Suivez aussi l'actualité du SNES-Bretagne sur Twitter ! twitter.com/Snes_Bretagne

SNES Observatoire

STAGES 2014/2015 du SNES - 1er TRIMESTRE

Programme complet disponible prochainement

◆ Quel sens donner, aujourd'hui, au combat pour la laïcité ?

Stage FSU - Mardi 7 octobre à Vannes

Pour ne pas se laisser abuser par les bruits médiatiques autour de la laïcité, pour comprendre l'imposture de la récupération de ce thème par l'extrême droite, pour déceler les abandons des « faux amis » de la laïcité, il convient de revenir aux fondamentaux historiques, philosophiques et juridiques de la laïcité. Ce sera le sens de la conférence d'**Henri Peña-Ruiz**, philosophe et écrivain, connu pour ses travaux sur les sujets de la laïcité en France. Parmi ses nombreux ouvrages, le plus récent est *Le Dictionnaire amoureux de la Laïcité* aux éditions Plon (2014). L'après-midi sera consacré aux débats d'actualité concernant les implications de la laïcité dans nos pratiques professionnelles, dans nos engagements citoyens ainsi que dans nos combats syndicaux pour les services publics.

ATTENTION : demande de congé pour formation syndicale à déposer avant le 7 septembre !

◆ Colloque collège : un collège pour tous ? *Mardi 18 novembre à Rennes*

Nouveau socle, nouveaux programmes, contenus d'enseignement, liaison école-collège : un certain nombre de mesures nouvelles seront mises en œuvre dans les mois qui viennent au collège. Quel sera l'impact de ces nouvelles mesures sur nos missions et nos métiers, et sur la qualité de la formation pour les jeunes ? Dans un contexte de hausse démographique et d'aggravation des inégalités scolaires, quelles propositions syndicales porter pour construire un collège de la réussite pour tous ?

Avec **Denis Paget**, chargé de recherches à l'institut de recherche de la FSU, ancien co-secrétaire général du SNES et membre du Conseil supérieur des programmes et **Roland Hubert**, co-secrétaire général du SNES.

◆ Le SNES pour quoi faire : d'hier à aujourd'hui ? *Jeudi 18 décembre à Rennes*

« Donner un ensemble de points de repères aux plus anciens, pour les aider à un exercice de mémoire individuel et collectif et aux plus jeunes, afin qu'ils comprennent dans quelles continuités et quelles évolutions se situent les problèmes auxquels ils sont confrontés aujourd'hui et pour mieux les persuader de la nécessité du syndicalisme. » Cette ambition qu'Alain Dalançon se fixait dans ses deux ouvrages consacrés à l'Histoire du SNES sera aussi celle de notre stage.

Alain Dalançon, agrégé d'histoire et président-fondateur en 1985 de l'Institut de recherches sur l'histoire du syndicalisme dans le second degré, nous éclairera sur l'histoire de notre syndicat. **Monique Vuaillat** témoignera de son expérience syndicale : pendant plus de 30 ans, du S1 du lycée de Bréquigny de Rennes jusqu'au secrétariat général du SNES, de mai 68 à l'époque de Claude Allègre, un militantisme toujours en phase avec la profession.

FL

Vous souhaitez participer à un ou plusieurs de ces stages ?

Contactez le SNES Académique !

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier 35200 RENNES / Tél. 02.99.84.37.00 / Mél. s3ren@snes.edu

Quand le moteur est grippé…

Il est plus que difficile de créer un mouvement quand les ingrédients pour le faire fonctionner font défaut :
- le solde de postes créés est inférieur par rapport à la rentrée 2013,
- les 800 berceaux réservés aux stagiaires (temps plein, mi-temps) sont autant de postes retirés du mouvement pour les titulaires entrants comme en poste dans l'académie.

Le SNES-FSU avait alerté l'administration des conséquences de ces données et réclamé un service stagiaire à tiers temps sur le service du tuteur, la transformation d'HSA en heures-postes et la création de postes. Ces inquiétudes se sont confirmées à la lecture de quelques indicateurs du mouvement :
- l'affectation en extension explose à l'Intra : 60 des 370 entrants n'ont pas obtenu satisfaction sur un vœu formulé, soit + 5,5 pts par rapport à 2013
- la mobilité à l'Intra des titulaires en établissement est en forte régression : - 6 pts
- en phase d'ajustement, si 68% des TZR obtiennent une affectation à l'année, plus de la moitié d'entre eux sont affectés sur deux établissements. Le nombre de TZR encore disponibles pour les suppléances se trouve donc réduit cette année (32% contre 40 % en 2013) avec des disparités suivant les matières, dont certaines sont sinistrées : 4 en SVT, 5 en SES, 0 en Technologie collège pour toute l'académie !!!

Rentrée 2014, quelques exemples	Nombre de TZR (rappel 2013)	Dont TZR nommés à l'année (rappel 2013)
Anglais	130 (111)	94 (65)
Lettres modernes	146 (144)	87 (81)
Mathématiques	128 (97)	75 (57)
Histoire- géographie	108 (98)	71 (55)
STI2D	27 (38)	18 (15)

Anticipant ces conditions difficiles, le SNES-FSU a demandé la tenue d'un second GT en août, et restera très vigilant pour défendre les droits et intérêts des collègues :
- Date d'affectation des suppléances (avec ISSR éventuelles)
- Mise en place des frais de déplacement entre RAD et établissements d'exercice dans le cadre d'une AFA
- Respect des heures de décharges statutaires.

Contactez le SNES académique pour toutes vos questions. Vous trouverez aussi sur le site rennes.snes.edu des informations très utiles, notamment pour les droits des TZR.

Fabrice Rabat

Contractuels

Des conditions de rentrée plus difficiles…

Les affectations de non titulaires en juillet ont accusé une baisse sensible au regard des années passées. Cela s'explique par les très nombreux supports stagiaires réservés et les conditions difficiles du mouvement intraacadémique. Vous trouverez sur le site du SNES Bretagne un tableau statistique des recrutements par disciplines.

L'année de la titularisation ?

Alors que la 3ème session des concours réservés va s'ouvrir (sur les 4 prévues), la conjoncture nous rappelle que l'accès au CDI demeure aléatoire sans offrir une sortie pérenne de la précarité. De ce fait le SNES ne peut qu'encourager à la préparation d'un concours qui demeure la voie de sortie de la précarité la plus viable.

Des formations pour préparer les concours

Suite aux demandes répétées des élus du SNES lors des CCP, le rectorat propose cette année un véritable plan de formations pour les concours internes et réservés. Nous encourageons les collègues non titulaires à s'y inscrire nombreux : http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/accueil/pid/3179

Joël Mariteau

Attention concours :
la campagne d'inscription est ouverte sur l'application web GAIA jusqu'au VENDREDI 12 SEPTEMBRE.

INFO +

Corrections EAF

Le SNES académique a été alerté en juin par des collègues de lettres convoqués pour l'organisation du bac de français sur le nombre plus important que d'habitude de copies à corriger ou de candidats à interroger, tâches auxquelles s'ajoutaient parfois des journées de surveillance. Il semblerait que des engagements aient été pris pour que les corrections soient réparties plus équitablement l'an prochain, mais il convient de rester vigilants. Continuez à nous faire remonter vos témoignages, le SNES interviendra auprès de la DEXACO pour relayer le mécontentement et vous tiendra informés.

MM

UN EMPLOI DU TEMPS AVEC 4 TROUS DANS LA JOURNÉE ?
LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT AVEC VOUS À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
snes fsu ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

UN SERVICE PARTAGÉ SUR 3 ÉTABLISSEMENTS ?
LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION ET SE BAT AVEC VOUS À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
snes fsu ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

SNES Bretagne n°112 - Août 2014 - **Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré :** 24, rue Marc Sangnier 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu - site internet : www.rennes.snes.edu / CPPAP : 1115 S 05594 - Directeur de la publication : Vincent Plé - Réalisation / PAO : Guénola Vappreau - Impression GPO Thorigné Sur papier aux normes FC et FSC Développement durable

Se syndiquer, c'est simple et utile !

Le SNES est le premier syndicat chez les enseignants du second degré, les CPE et CO-Psy. Ses militants sont présents aux côtés des collègues pour les informer, les aider ou les défendre au besoin, à chaque étape de leur carrière.
Concours, affectation comme stagiaire, entrée dans le métier, mutations, en poste comme TZR (titulaire remplaçant) ou en établissement... Les occasions sont nombreuses où il est important de ne pas rester isolé face à l'administration ou au chef d'établissement. Le SNES assiste au quotidien les collègues en s'assurant de la bonne application des garanties collectives et en revendiquant de nouveaux droits, comme dernièrement la prise en compte des frais de déplacement pour les TZR affectés à l'année dans un établissement. Les militants et les élus du SNES dans les Commissions paritaires et dans les Comités techniques, en tant que syndicat majoritaire, portent la parole de l'ensemble des collègues et défendent les situations de tous car l'intérêt collectif dépasse la somme des intérêts particuliers. Le travail mené lors des différentes étapes de la préparation de rentrée permet tous les ans d'obtenir des améliorations qui bénéficient directement aux collègues.
Mais le rôle du SNES est aussi de réfléchir sur le métier et de promouvoir une vision du rôle de l'École dans la société. Le SNES défend une conception ambitieuse de l'École et il est attaché à l'objectif de faire réussir le plus grand nombre d'élèves. Le SNES organise également des stages sur le métier et sur les élèves où des intervenants extérieurs (chercheurs, universitaires, médecins...) alimentent la réflexion des collègues en dehors de tout regard hiérarchique ou prescriptif. Mais le SNES n'a pas d'autre source de financement que les cotisations de ses adhérents... Pour être informé, pour agir en faveur d'une école plus juste, pour ne pas rester isolé... adhérez !
Le bulletin d'adhésion est au verso. La cotisation est déductible à 66 % des impôts et peut même faire l'objet d'un crédit d'impôt.

MM

SNES RENNES 24 RUE MARC SANGNIER 35200 RENNES

Barème des cotisations - Académie : RENNES 2014-2015

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en aout 2015 en fonction de la date de réception du bulletin

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifiés ou Cpe	116,00 € (12,00€)	116,00 € (12,00€)	116,00 € (12,00€)	169,30 € (17,30€)	173,90 € (17,70€)	177,10 € (18,10€)	187,20 € (19,10€)	200,00 € (20,30€)	212,90 € (21,60€)	229,00 € (23,20€)	245,50 € (24,90€)
Coût réel après crédit d'impôt	*40 €*	*40 €*	*40 €*	*58 €*	*59 €*	*61 €*	*64 €*	*68 €*	*73 €*	*78 €*	*84 €*
CoPsy	107,00 € (11,00€)	144,60 € (14,80€)	164,60 € (16,80€)	169,30 € (17,30€)	173,90 € (17,70€)	177,10 € (18,10€)	187,20 € (19,10€)	200,00 € (20,30€)	212,90 € (21,60€)	229,00 € (23,20€)	245,50 € (24,90€)
Coût réel après crédit d'impôt	*37 €*	*49 €*	*56 €*	*58 €*	*59 €*	*61 €*	*64 €*	*68 €*	*73 €*	*78 €*	*84 €*
Biadmissibles	121,00 € (12,50€)	121,00 € (12,50€)	121,00 € (12,50€)	173,60 € (17,70€)	182,90 € (18,60€)	189,00 € (19,20€)	198,60 € (20,20€)	212,90 € (21,60€)	229,00 € (23,20€)	245,50 € (24,90€)	256,30 € (26,00€)
Coût réel après crédit d'impôt	*42 €*	*42 €*	*42 €*	*59 €*	*62 €*	*65 €*	*68 €*	*73 €*	*78 €*	*84 €*	*88 €*
Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO	187,20 € (19,10€)	210,40 € (21,40€)	225,10 € (22,90€)	239,80 € (24,30€)	258,80 € (26,20€)	275,20 € (27,90€)	290,30 € (29,40€)				
Coût réel après crédit d'impôt	*64 €*	*72 €*	*77 €*	*82 €*	*88 €*	*94 €*	*99 €*				
Agrégés Classe Normale	137,00 € (14,10€)	137,00 € (14,10€)	137,00 € (14,10€)	198,30 € (20,20€)	210,80 € (21,40€)	222,20 € (22,60€)	237,30 € (24,10€)	254,80 € (25,80€)	272,70 € (27,60€)	290,30 € (29,40€)	303,90 € (30,70€)
Coût réel après crédit d'impôt	*47 €*	*47 €*	*47 €*	*68 €*	*72 €*	*76 €*	*81 €*	*87 €*	*93 €*	*99 €*	*104 €*
Chaires supérieures Agrégés hors classe	245,50 € (24,90€)	259,10 € (26,30€)	272,70 € (27,60€)	287,80 € (29,10€)	303,90 € (30,70€)	325,30 € (32,90€)	337,90 € (34,10€)	354,70 € (35,80€)			
Coût réel après crédit d'impôt	*84 €*	*89 €*	*93 €*	*98 €*	*104 €*	*111 €*	*115 €*	*121 €*			

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	de 1101 à 1400 €	de 1401 à 1700 €	de 1701 à 2000 €	2001 € et plus
Contractuels - MA	60,00 € (6,40€)	80,00 € (8,40€)	100,00 € (10,40€)	130,00 € (13,40€)	150,00 € (15,40€)
Coût réel après crédit d'impôt	*21 €*	*28 €*	*34 €*	*45 €*	*51 €*

Pension nette mensuelle	Inf. à 1501 €	de 1501 à 1670 €	de 1671 à 1830 €	de 1831 à 2000 €	de 2001 à 2170 €	de 2171 à 2340 €	de 2341 à 2500 €	de 2501 à 2670 €	de 2671 à 2840 €	de 2841 à 3000 €	de 3001 à 3170 €	3171 € et plus
Retraités Pensionnés	66,00 € (7,00€)	85,00 € (8,90€)	93,00 € (9,70€)	102,00 € (10,50€)	111,00 € (11,50€)	120,00 € (12,40€)	129,00 € (13,30€)	138,00 € (14,20€)	147,00 € (15,10€)	156,00 € (16,00€)	165,00 € (16,80€)	174,00 € (17,70€)
Coût réel après crédit d'impôt	*23€*	*29€*	*32€*	*35€*	*38€*	*41€*	*44€*	*47€*	*50€*	*54€*	*57€*	*60€*

Màj : 04/07/2014

Le montant des prélèvements automatiques comprend les frais bancaires de recouvrement.

Situations particulières

- **Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, antérieurement non fonctionnaires :** cotisation du 3ème échelon du corps.
- **Elèves CoPsy 1ère année :** 75,00 €.
- **Stagiaires CoPsy, antérieurement non fonctionnaires :** cotisation du 1er échelon du corps.
- **Personnels de vie scolaire (AED, AVS,...) :** 38,00 €.
- **Emploi d'Avenir Professeur (EAP) :** 20 €.
- **Mi-temps ou temps partiel :** cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel - **Cotisation minimale 38,00 €.**
- **AE, Chargés d'ens., PEGC :** cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Situations exceptionnelles :** contacter le trésorier académique.
- **En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires :** cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).

Cotisation non calculée dans ce barème :
- **Calcul du montant : Ajoutez 10,00 € au produit de 0,3580 par l'indice brut majoré porté sur votre bulletin de paie.**
- **Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / Nb de prélèvements + 0,4 € (frais bancaires)**

BULLETIN D'ADHESION 2014 – 2015 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement

(ou à votre section académique pour les isolés)

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

① **Identifiant Snes** *(si vous étiez déjà adhérent)*

Sexe **Fém.** ☐ **Masc.** ☐ **Date de naissance** . . / . . / . . . .

Nom *(utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire)*

Nom patronymique *(de naissance)* **Prénom**

Résidence bâtiment escalier…

N° et voie *(rue, bd …)*

Boite postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers

Code postal **Ville ou pays étranger**

Téléphone fixe : **Téléphone portable**

Courriel : *(Respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)*

Établissement d'affectation ministérielle (Nom et ville) Code

Établissement d'exercice si différent (Nom et ville) Code

② **Catégorie** *(Certifié, Agrégé hors classe, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, CoPsy, CPE, AED, …)*

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Si titulaire : ☐ *poste fixe* ☐ *ZR*

Si contractuel : ☐ *CDD* ☐ *CDI*

Si temps partiel, quotité :

Discipline :

Échelon *Date promotion :*

Cochez les cases selon votre situation :

☐ **Stagiaire** ☐ **Retraité**

☐ **Emploi d'Avenir Professeur**

☐ *Enseignant de langue régionale*

☐ *Conseiller en formation continue*

☐ *Formateur GRETA*

Enseignant ☐ *en STS* ☐ *en classe prépa*

Enseignant au ☐ *CNED* ☐ *CNDP - CRDP*

☐ *Conseiller pédagogique tuteur*

☐ *Autre, précisez :*

③ **Autorisation CNIL :** *J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 01 1978 Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique*

J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe,…) : ☐ Oui ☐ Non

④ **Cotisation :** **Montant total de la cotisation:** € **(voir barème ou mode de calcul)**

Mode de paiement :

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant : **prélèvements de** € **chacun.**

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en aout 2015.

☐ **Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles.** Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Si vous ne souhaitez pas cette solution deux alternatives s'offrent à vous :

☐ **Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles.**
(Validés pour l'année scolaire en cours, fin des prélèvements au plus tard en août)

☐ **Paiement par chèque joint au nom du SNES.**

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiement récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements)

Date : **Signature :**

⑤ **MANDAT SEPA** Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Paiement : ☒ récurrent ou ☐ unique

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

A :
Le :
SIGNATURE :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547